



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## commerce intracommunautaire

Question écrite n° 39822

### Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les implications de l'embargo britannique à l'encontre des arboriculteurs en général et des producteurs de pommes en particulier. Il lui rappelle qu'un véritable boycott des produits français, et plus spécialement des pommes, organisé par les médias de Grande-Bretagne, fait qu'aujourd'hui les exportations françaises ont vertigineusement chuté. Jusqu'à ces derniers temps, plus de 1 000 camions par mois, soit 250 000 tonnes de pommes par an, rejoignaient la Grande-Bretagne. Depuis quelques jours, pas un seul camion n'est parti. Il insiste sur le fait qu'à ces difficultés d'ordre conjoncturel s'ajoutent des difficultés d'ordre structurel, puisque, compte tenu des coûts de production très bas dus à un coût du travail tout aussi bas, la zone de l'hémisphère sud est devenue aujourd'hui une zone de très forte concurrence pour les entreprises françaises. Face à ces deux éléments, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre, tant au plan d'une indemnisation rapide du préjudice subi qu'au plan des reports de charges, reports d'échéances de prêts et reports d'impôts exigibles sans majoration afin d'éviter que cette situation ne se transforme rapidement en véritable catastrophe économique.

### Texte de la réponse

Les pouvoirs publics ont suivi avec la plus grande attention l'évolution du marché de la pomme au cours du second semestre 1999. La campagne a connu un début difficile, en pleine crise des fruits d'été, et alors que des stocks de pommes de l'hémisphère Sud étaient encore présents sur le marché européen en quantités inhabituelles. La situation a été fortement aggravée ensuite par les rétorsions britanniques pratiquées en réponse à l'embargo français sur la viande bovine originaire de Grande-Bretagne. La pression sur les prix au cours de la première partie de la campagne a été forte dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour la mise en place de cet embargo, le Gouvernement a été guidé par le principe de précaution et la volonté d'assurer la sécurité du consommateur. Les producteurs de pommes ont d'ailleurs très bien compris cette position, qui compromettrait indirectement cependant une destination importante où ils avaient su valoriser leurs efforts de qualité et acquérir une position dominante. En réponse à cette situation, les opérateurs français ont fait preuve de détermination et ont cherché avec succès à élargir leurs destinations d'exportation. Cette attitude a prouvé la capacité de réaction optimale des filières les plus organisées. Des signes encourageants en ce début d'année tant sur le marché intérieur que sur le marché britannique permettent d'espérer une meilleure deuxième partie de campagne. Afin de faciliter la reprise, d'assurer la promotion de la pomme en France comme en Grande-Bretagne et de faciliter les expéditions, le Gouvernement débloquera des fonds dont les conditions d'utilisation seront examinées en concertation avec l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (Oniflhor) avec le souci du meilleur retour au producteur. Cependant, des exploitations ayant été durement affectées par cette mauvaise première partie de campagne, les mesures financières et sociales mises en place pour les produits d'été étendues dès maintenant aux producteurs de pommes. Les exploitations pourront ainsi bénéficier de mesures d'étalement des cotisations sociales personnelles mais aussi patronales, de prise en charge d'intérêts d'emprunts et d'aménagement des échéances ou en cours. En outre, dès la fin de campagne, le bénéfice des aides au renforcement des exploitations de l'organisation économique après audit

individuel, mises en place par l'Oniflor pour les produits d'été, sera étendu à la pomme. Pour leur mise en oeuvre, des audits individuels d'exploitation pourront être réalisés dès la fin de la campagne 1999-2000. Des moyens exceptionnels seront dégagés alors pour répondre aux difficultés rencontrées. De plus, la France suivra avec vigilance l'évolution des importations originaires de l'hémisphère Sud pour la nouvelle campagne qui commence. Elle demandera à la Commission européenne de faire jouer les mécanismes existants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39822

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2000, page 128

**Réponse publiée le :** 6 mars 2000, page 1438